

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

12.2.2007

0015/2007

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Adriana Poli Bortone

sur l'interdiction des reproductions d'armes à la vente aux mineurs

Échéance: 14.5.2007

**Déclaration écrite sur l'interdiction des reproductions d'armes à la vente aux mineurs**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant qu'il s'est déjà prononcé, à plusieurs reprises, contre la vente ou la distribution de jouets reproduisant des armes de guerre,
- B. estimant que ces jouets sont fortement contre-éducatifs pour les enfants parce qu'ils sont destinés à des jeux caractérisés par des attitudes agressives et des comportements violents,
- C. observant que le droit de nombreux États présente une lacune en ce qui concerne les appareils à air comprimé, ayant une puissance de projection supérieure à celle d'un jouet mais inférieure à 7,5 joule, ce qui autorise, de fait, l'assimilation à cette catégorie de modèles presque identiques à des armes véritables,
- D. considérant que la vente de modèles reproduisant des armes postérieures à la Seconde Guerre mondiale est déjà interdite par certains États,
- E. convaincu de l'opportunité de développer des méthodes d'éducation et d'enseignement concernant les activités ludiques des mineurs et de la nécessité de prendre soin de l'éducation des générations à venir,
  1. demande à la Commission d'engager un processus d'harmonisation des normes en vigueur dans les États membres menant à l'interdiction des reproductions d'armes à la vente aux mineurs;
  2. lui demande, ainsi qu'aux États membres, de promouvoir le développement de programmes particuliers afin d'éduquer les jeunes à la paix, à la fraternité et à l'amitié;
  3. lui demande de prévoir dans l'avant-projet de budget pour l'exercice 2008 un financement *ad hoc* des programmes d'éducation à la paix;
  4. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, aux gouvernements et aux parlements des États membres.